



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 28046

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conséquences sur la sécurité routière, de l'utilisation de plus en plus répandue du téléphone portable par les automobilistes. Plusieurs études indépendantes ont en effet démontré l'impact d'une conversation téléphonique sur l'attention des conducteurs utilisateurs de téléphone portable. Pendant la phase de manipulation de l'appareil, de numérotation et de conversation, soit plusieurs minutes, le risque d'accident est multiplié par quatre. La propagation rapide du phénomène de la téléphonie mobile engendre de nouveaux comportements que les pouvoirs publics doivent rapidement prendre en considération. Les dispositions actuelles du code de la route ne prévoient pas expressément ce type de situation et, actuellement, les forces de l'ordre ne peuvent verbaliser que sur la base d'un défaut de maîtrise du véhicule. C'est la raison pour laquelle il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour limiter les risques liés à cette pratique de plus en plus fréquente, et pour lancer l'organisation d'une campagne nationale d'information et de prévention sur ce thème.

Texte de la réponse

Après que la garde des sceaux, ministre de la justice, ait appelé l'attention des procureurs de la République sur les problèmes que pose l'utilisation du téléphone portable au volant et que la délégation interministérielle à la sécurité routière ait appuyé cette demande auprès des préfets, les trois opérateurs de téléphonie mobile ont lancé avec la sécurité routière une campagne nationale. Cette campagne a eu pour objectif de sensibiliser les utilisateurs de téléphone portable, à un comportement responsable. Elle a permis de délivrer un message simple et sans ambiguïté, avec comme slogan : « Faites la pause portable ! ». En précisant : « Quand l'oreille est au téléphone, l'oeil n'est pas toujours à la route », la campagne a visé à inciter chaque possesseur de portable à respecter des règles élémentaires de sécurité et à montrer qu'il existe des solutions. Ainsi, lorsque l'on est en voiture, il faut s'arrêter ou laisser son portable sur messagerie vocale. Conçue essentiellement pour la radio, cette campagne a été diffusée du 26 février au 9 mars 2000 (sous forme de messages rappelant des situations quotidiennes), sur France Inter, France Info, les radios locales de Radio France, NRJ, Chérie FM, Nostalgie et Rire et Chansons. Elle s'est déclinée également en presse écrite, notamment dans la presse auto-école. Parallèlement, les opérateurs vont relayer cette campagne de sensibilisation dans les documents d'information qu'ils adressent à 21,7 millions d'abonnés à la fin janvier 2000 et sous forme d'affichettes dans les agences des opérateurs, les commissariats, les directions départementales de l'équipement et les préfectures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28046

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1996

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7358